

LE RAPPEL

Le Canada aux Canadiens.

1ere Année.—No. 14.

Montreal, Dimanche, 14 Decembre 1902.

Le numero 2 sous

Après la lutte

A ce jeu d'adresse, qu'est devenue toute élection, de nos jours, l'Hon. M. Préfontaine a gagné, mardi, et il est définitivement ministre de la Marine et des Pêcheries, de par le consentement problématique du tiers des électeurs. Grâce au vice de nos institutions, l'injustice est consommée. Pour nous nous persistons à croire cette nomination regrettable, et nous ne pouvons accepter le verdict de mardi, comme l'expression d'opinion de la majorité.

Nous avons combattu M. Préfontaine, et si nous nous sommes engagés dans la lutte avec une si ardente énergie, c'est que nous croyions défendre la meilleure des causes. Nous avions vu la Province de Québec indignement outragée, odieusement sacrifiée, et, pareils à la sentinelle qui annonce l'approche du danger, nous avons sonné le tocsin d'alarme. Défendons envers et contre tous les intérêts canadiens, telle est l'unique raison d'être du "Rappel"; et c'est pourquoi il n'a pas hésité à parler, surtout dans cette circonstance mémorable où, pour la première fois, depuis longtemps peut-être, s'agitait le sort d'un grand principe national. La cause que nous défendions était noble et grande, et nous avions droit d'espérer un triomphe éclatant; mais dans ce monde-pétri de contradictions et d'erreurs c'est trop souvent la vérité qui succombe. Qui trop souvent la vérité succombe, mais tôt ou tard elle doit triompher. Et c'est ce qui nous console. Nous pouvons être vaincus, mais abattus, jamais.

En fait, donc, le parti conservateur, ou mieux le parti de la justice et de l'honneur, vient de subir un échec. La lutte qui vient de se terminer n'aura pas été inutile cependant, puisqu'il s'en dégage pour tous de très graves leçons.

De sa victoire à la Pyrrhus, l'Hon. M. Préfontaine ne sort pas grandi. Il s'est montré habile, mais ce n'est pas toujours une recommandation qui dure. Il y a longtemps qu'on l'a dit, il y a dix-neuf siècles: les fils de l'ombre sont plus habiles que les fils de lumière. L'homme habile, c'est l'homme pratique qui vise au succès sans se préoccuper des moyens, et qui sait tout utiliser avec un cynisme merveilleux. Et M. Préfontaine est un homme habile, ce qui lui importait, ce n'était pas de s'assurer véritablement la confiance du peuple, mais d'être élu quand même. Alors que ses adversaires recherchaient le grand jour, il le fuyait, lui; il refusait la discussion publique, il dédaignait d'éclairer le peuple, parce que, en habile homme, il savait que ses innombrables voitures lui amèneraient au poll assez de voteurs, parce qu'il savait comment se font les élections aujourd'hui.

Mais, malgré son succès apparent, M. Préfontaine n'en reste pas moins, comme on l'a déjà dit, que l'élé de la minorité. Des 15500 électeurs de la division Maisonneuve, 4344 seulement lui ont donné leur suffrage, pas même le tiers. Que pense de notre nouveau ministre le reste de l'électorat?

Or, les amis de M. Préfontaine, et son armée de cabaleurs, se sont donnés tant de peine, ils ont foulé avec tant de per-

sistance tous les coins, que nous croyons qu'ils ont donné leur mesure pleine et entière. Eussent-ils été plus nombreux encore, et stimulés par de plus gros salaires, nous ne croyons pas qu'ils eussent pu augmenter de 150 à 200 le nombre des partisans de M. Préfontaine.

Ont voté pour le nouveau ministre, 4344 électeurs. Ce n'est pas un chiffre bien imposant. M. Préfontaine, avec cet éclat emprunté dont il eut soin de peindre et d'orner son visage, c'est-à-dire avec la figure d'un ministre, s'attendait à être mieux accueilli. Bien plus, comme un éblouissant pavillon qui couvre la marchandise, il avait évoqué le prestige de Sir Wilfrid Laurier, et marché sous son ombre. Cependant, malgré tout cela, il n'a pas même eu 5000 voix. Il a eu tout ce qu'il pouvait avoir. Et c'est pourquoi, à notre prochaine rencontre, lorsque les conservateurs auront enfin secoué leur insouciance, M. Préfontaine pourra n'avoir pas assez de son groupe stationnaire.

Mais, tous les autres, pour quoi n'ont-ils pas parlé? pourquoi tant de personnes restent-elles indifférentes à cette noble prérogative, le droit de suffrage? Il y a là une dangereuse apathie contre laquelle il faut réagir. L'indifférence en matière politique est un grand mal et il ne faut pas le laisser grandir chez nous. Personne n'a le droit de se désintéresser de la chose publique et de fuir ses devoirs de citoyen.

Sans doute, beaucoup de conservateurs, qui, par nature sont des gens paisibles et ennemis du bruit, se sont avancés avoués vaincus, et prononçant le fatal: A quoi bon? qui précède toutes les défaites, ils sont restés chez eux. Mais outre qu'en toutes choses, la conscience ne commande jamais le succès, mais seulement le combat, nous croyons que, si, tous ceux des électeurs de Maisonneuve qui ressentent l'absence faite à notre province, avaient une fois leurs efforts, leurs protestations réunies auraient infailliblement noyé, sous leur flot vengeur, la barque déjà si compromise du ministre de la Marine.

Tous ceux qui, par aveuglement ou par intérêt, soutenaient M. Préfontaine, ont déposé leur vote dans l'urne électorale, et ils l'ont emporté.

Mais aujourd'hui leur petit nombre apparaît, et leur facile victoire montre à tous les amis de la justice et du droit qui sont restés silencieux, combien fut criminelle leur apathie. Que les conservateurs se réveillent et qu'ils se comptent; ils sont le nombre. C'est la leçon de la défaite dédaignée.

Si la lutte de Maisonneuve peut avoir pour effet, comme il semble, de resserrer les jeunes combattants autour de leur digne chef M. Monk, et d'éliminer aussi, d'une manière définitive, certaines gens à la déflection trop facile, elle aura déjà produit d'immenses résultats. Mais surtout, elle apprend aux conservateurs le danger de l'abstention, et leur inculque le sentiment du devoir individuel. Lorsque l'effort ne se portera plus seulement sur la masse, mais sur chaque individu honnête, l'on connaîtra alors le sentiment véritable du peuple et le droit triomphera.

sur tous les points, et procure par conséquent des marchés rapprochés et avantageux aux cultivateurs.....

Le Canada peut atteindre le même but, si nos hommes politiques veulent bien se mettre dans la tête qu'ils n'ont qu'à songer à leur pays, dans tous leurs arrangements douaniers; il ne peut être question ni de droits de faveur pour l'Angleterre ou d'autres pays. Le plus strict égoïsme a présidé, de tout temps, à la politique fiscale de tous les pays qui ont fondé leur puissance nationale sur la création de leur propre industrie.

Charbon! Charbon!

Voici venir l'hiver, l'heure de pauvres gens.

Ces vers du poète sont d'une actualité désolante. De tout temps, les pauvres ont vu s'approcher, avec une anxiété douloureuse, la saison des frimas et des glaces. Mais, tout particulièrement, cette année, où le froid est si prématurément intense, l'on ne peut s'empêcher de songer avec effroi, aux souffrances qui menacent les misérables. Par surcroît de malheur, ce redoublement des rigueurs de l'hiver, auquel nous n'étions pas habitués depuis quelques années, coïncide avec une disette générale de charbon.

La joie qui s'est traduite de si universelle façon, lors du règlement de la grève des mineurs s'est un peu assombrie, et les perspectives ne se sont pas sensiblement améliorées depuis. Le charbon se fait toujours plus rare, et l'on se demande partout comment l'on pourra faire face à la situation présente. Les institutions charitables sont aux abois et se voient dans l'impuissance de soulager la misère toujours croissante. C'est un spectacle bien pitoyable que de voir, sous un froid terrible, des mères inquiètes assiéger les bureaux des marchands de charbon et supplier vainement. Leurs petits frissonnent dans les logis mal joint, et ils n'ont pas de quoi réchauffer leurs membres engourdis. L'on comprend aisément que des cœurs de pères se serrent à ce spectacle, l'on comprend qu'ils se soulèvent et qu'ils cherchent à décharger sur les coupables leur légitime indignation.

Des circulaires ont été distribuées ces jours-ci convoquant tous les travailleurs à une assemblée de protestation. Des bruits accusateurs se font entendre partout, et l'on parle d'une entente entre les marchands de charbon afin de spéculer sur la misère du peuple. Nous ne savons encore s'il existe une entente de cette sorte, mais il importe de s'en assurer et de dénoncer au public cette spéculation criminelle. Nous demandons aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour dégrader les responsabilités, et pour empêcher toute exploitation du malheur.

M. Préfontaine et les Jennes

La conduite de M. Préfontaine, durant son élection, a été très injurieuse pour les jeunes. Il a déclaré qu'il est indécemment pour un jeune homme de trente ans de s'occuper des questions politiques. On n'a qu'à relire sa réponse à la lettre de M. Labelle pour se convaincre que M. Préfontaine a été très injuste, très ingrat pour les jeunes. Et ceux des jeunes qui ont travaillé en sa faveur étaient peu orgueilleux, peu soucieux de leur honneur pour avaler, sans protester, autant d'injures.

Alfred Labelle, son adversaire, était âgé de 32 ans. C'est un jeune homme très distingué. C'est un orateur brillant, incontestablement supérieur à M. Préfontaine. M. le Ministre de la Marine a essayé de le ridiculiser parce qu'il était jeune. Qu'ils sont donc révoltants ces petits moyens, dans la bouche d'un ministre qui devrait être homme sérieux!

Nous n'avons pas besoin de chercher des exemples parmi les hommes illustres pour démontrer que M. Labelle n'était pas trop jeune pour briger les suffrages dans une élection parlementaire. Dans sa campagne de 1893 à 1896, M. Laurier ne s'était-il pas entouré de jeunes gens, tels que les Devlin, les Brodeur, les Monette, etc. M. Laurier n'a-t-il pas appuyé la candidature du jeune Kendall contre Sir Charles Tupper, en 1900? Kendall âgé de 28 ans!

Et Sir Charles, ce grand homme d'Etat, ce luttant jadis incomparable, est infiniment supérieur à M. Préfontaine. Il n'y a pas de comparaison à faire entre Tupper et Préfontaine.

Voyez-vous, lecteurs, comme la conduite de M. Préfontaine a été mesquine, égoïste, indigne d'un homme qui se respecte. Dieu merci! S'il y avait plus de jeunes comme Labelle, dans nos parlements, nous ne verrions pas autant de scandales, mais plus d'actes patriotiques. Les jeunes n'ont pas encore oublié leur histoire et ils y puisent des exemples qui les enthousiasment et les poussent à travailler pour leur pays.

M. Préfontaine mérite d'être placé dans son cercueil politique par un jeune homme comme Alfred Labelle.

Chauffage

Les citoyens désireux de se procurer, "au prix coûtant", du bois que le comité civique s'est procuré, sont priés de s'adresser à l'Hôtel-de-Ville à Son Honneur le maire, et à MM. les échevins suivants:

H. Laporte, rue St-Pierre.
N. Giroux, 112 rue Montcalm.

Dr Dagenais, 357 rue Centre
F. Sauvageau, 106 rue St-Antoine.

G. W. Sadler, coin William et des Seigneurs.
Par ordre du comité.

ECOLES ET JOURNALISTES

Les journalistes de Montréal se sont réunis, l'autre jour, pour élire les membres du comité chargé de s'occuper de l'instruction, dans le Nord. Ce comité est chargé de trouver les moyens de construire des écoles dans les régions de colonisation. C'est une belle œuvre, une œuvre patriotique et salutaire. Nous félicitons M. l'initiative de ce mouvement.

Cette tâche que s'imposent les journalistes devrait faire réfléchir le gouvernement de Québec. Elle est une preuve que ce gouvernement n'encourage pas suffisamment la colonisation. Car, les colons cherchent les cantons où il y a des écoles et des chapelles. Inutile, pour le gouvernement de faire de la petite politique de colonisation, de faire semblant d'ouvrir des chemins ou de construire des ponts, s'il ne veut pas ensuite aider à la construction des écoles. Puissent les journalistes donner un exemple salutaire à nos gouvernants. Puisse surtout, la société leur en être reconnaissante.

Nous devrions maintenant, nous choisir un canton nouveau, et le coloniser nous-mêmes, en choisissant nos colons ou nos modes de colonisation.

L'hon. M. Tarte

L'hon. M. Préfontaine a fait, dans sa triste réponse à M. Labelle, la déclaration suivante: "Je ne sache pas que l'hon. M. Tarte soit sorti du ministère parce qu'il aurait prêché la protection élevée, et il me suffit à cet égard de vous prie de référer à la lettre que Sir Wilfrid Laurier m'a adressée à l'occasion de sa démission."

Or, comme le "Journal", l'a très bien démontré, M. Laurier déclare dans cette lettre, que M. Tarte ne pouvait plus faire partie de son cabinet, parce que ses déclarations sur la protection ne pouvaient être appuyées par ses collègues.

M. Tarte n'a fait que des déclarations en faveur d'une "protection élevée".

N'est-ce pas vrai, M. Tarte? Si M. Tarte n'est pas sorti du ministère pour avoir fait ces déclarations, M. Laurier a donc trompé le peuple dans sa lettre adressée à l'ex-ministre des Travaux Publics.

Voyons, qui a trompé le peuple? M. Laurier ou M. Préfontaine? Il est important de le savoir.

La réponse de M. Préfontaine à la remarquable lettre de M. Labelle contient des affirmations étranges et les organes du gouvernement feraient bien de donner des explications, s'ils ne veulent pas que leurs ministres soient encore accusés de malhonnêteté.

L'Echevin Hebert

La principale qualité d'un homme public, c'est la prudence. L'échevin Hébert ne l'a pas. Nous ne connaissons pas d'hommes intelligents dont la conduite ressemble à celle de M. Hébert. Ses discours comme sa conversation assomment tout homme sérieux. Il se vante; il se vante de connaître..... jusqu'au petit homme dans la lune. Il a fait, cet automne, un voyage dans le Nord et il y vu de grosses montagnes, bien des lacs qu'il croyait être des rivières, parce qu'il y avait de l'eau dedans. Une petite fille de quatre ans lui a appris que c'était des lacs et lui a montré le lac Chapleau. Et il a été étonné de l'intelligence de cette petite fille. Il lui a donné "une sienne". La "Presse" avait annoncé que M. Hébert visitait le Nord dans le but d'acheter un grand nombre de lots, de découvrir toutes les richesses de cette partie de notre province pour en faire bénéficier la ville de Montréal. M. Hébert est revenu, sans avoir rien fait de ce que la "Presse" avait dit. Il a tout simplement déclaré qu'il avait appris, dans un gros livre, la théorie du pêche et qu'il était allé dans le Nord, pour voir si son gros livre disait vrai. Il n'a pu prendre de poisson parce qu'il ne se rappelait plus le genre d'hameçon que lui décrivait son gros livre.

M. Hébert est un des échevins du quartier St-Jean-Baptiste. Quand il était candidat, il prétendait que si St-Jean-Baptiste n'avait pas de bons trottoirs, c'était parce qu'il avait des échevins qui ne savaient pas lire. Depuis qu'il est au conseil, il prétend que c'est parce que les autres échevins sont tous des malhonnêtes gens. Il a déclaré, l'autre jour, que les échevins et les journalistes, n'étaient que des "boodlers", et que lui seul, au conseil de ville, défendait les intérêts des ouvriers, que lui ne se laissait pas acheter.

M. Hébert pourra regretter avant longtemps ce langage de populacière. Non, M. Hébert ne fait pas rien que son devoir à l'hôtel-de-ville. Il avait promis à ses électeurs la division du quartier St-Jean-Baptiste. A-t-il rempli cette promesse? Il s'était déclaré contre le parti de M. Laporte et le lendemain il assistait au banquet offert à M. Laporte à l'occasion de son succès électoral. A-t-il respecté cette autre promesse faite à ses électeurs? Je ne veux pas blâmer M. Hébert d'avoir assisté à ce banquet qui méritait M. Laporte. Mais je dénonce M. Hébert parce qu'il a déclaré à l'élection de St-Jean-Baptiste qu'il était contre le parti de M. Laporte quand il était le candidat de ce même parti. La politique municipale de M. Laporte était assez bonne pour l'appuyer ouvertement. M. Hébert n'a pas dit la vérité aux électeurs de St-Jean-Baptiste. Il n'est donc pas convenable qu'il vienne se proclamer le seul échevin digne de la confiance des contribuables de Montréal. Tout homme sérieux dira comme moi.

Baptiste St-Jean.

LE MARCHE BONSECOURS

La question de l'agrandissement du Marché Bonsecours est déjà vieille. A-t-elle gagné du terrain? Nous croyons que l'assemblée des délégués chargés de s'en occuper avec la Chambre de Commerce a été un très bon mouvement qui forcera nos édiles et nos législateurs à s'en occuper sérieusement.

Il est incontestable que la situation actuelle du Marché Bonsecours n'est plus tolérable. Nos cultivateurs sont maltraités et ils n'ont pas les facilités qu'ils ont droit d'avoir. Les acheteurs eux-mêmes se ressentent sérieusement du mauvais état du Marché Bonsecours. Il faut des tours de force pour se frayer un chemin sur la place du Marché les mardi et vendredi. Les dames s'y trouvent dans des positions pén-

nibles qu'on ne devrait plus tolérer.

Si le Marché Bonsecours devenait le Palais de Justice, on trouverait bien le moyen d'améliorer ses abords.

Nous demandons au Conseil de Ville et à la législature de Québec, de rendre justice aux cultivateurs qui viennent vendre leur produits, ici, et ainsi offrir des avantages aux consommateurs. Il est temps de régler cette question.

Le Banquet d'Halifax

L'hon. L. P. Pelletier disait, l'autre jour, à St-Jean-Baptiste, au nom des ministres qui ont accepté M. Préfontaine comme leur nouveau collègue: "C'est bien, mon garçon, nous allons te laisser entrer; mais tu vas passer à la queue de la classe."

M. Pelletier a dit ceci: en effet, au présent banquet d'Halifax, l'hon. M. Fielding, le futur grand manitou du parti libéral, a parlé le premier. A tout seigneur, tout honneur. Quant à M. Préfontaine, on a cru bon de le faire parler le dernier, sans doute parce qu'il est chargé de l'administration du plus important des départements fédéraux.

D'après les déclarations de l'hon. M. Fielding, on dirait que c'est lui qui s'occupe des questions de tarif. D'après celles de M. Préfontaine, on doit conclure que son rôle consiste simplement à opiner du bonnet et à emboîter le pas derrière le ministre des Finances.

M. Fielding a annoncé avec une grande solennité qu'il y aurait bientôt un ramanement du tarif. Ce ramanement se fera-t-il dans le sens du libre-échange? L'hon. Ministre des Finances n'en a pas parlé; M. Préfontaine, non plus. Quelle est la conclusion de tout ceci? C'est que Préfontaine a été plus protectionniste durant l'élection de Maisonneuve qu'il ne l'a été en présence de son collègue, M. Fielding, au banquet d'Halifax; c'est que, étant le moins important des ministres, il suivra toujours servilement les autres dans n'importe quelle direction. On ne peut faire autrement, quand on est à la queue de sa classe.

Marcel Robert.

Le gouvernement et les ouvriers

Il est important d'examiner la conduite tenue par le gouvernement à l'endroit des ouvriers, que nos adversaires aiment beaucoup, quand il s'agit d'avoir leurs votes. Depuis 1896, tout est augmenté, excepté les salaires. Le prix de la vie a augmenté considérablement. Depuis 1896, les ouvriers payent les outils de 25 pour cent à 30 pour cent plus cher.

Il y a plus. On connaît la loi des "Aubains", qui a été adoptée par les Etats-Unis? En vertu de cette loi, un ouvrier canadien ne peut travailler aux Etats-Unis, s'il ne s'y fait pas naturaliser. M. Monk a forcé le gouvernement d'adopter une loi semblable. Le gouvernement l'a fait sous la pression de l'opposition, mais cette loi est restée lettre morte.

Nos ouvriers subissent la concurrence des ouvriers américains, mais ils ne peuvent aller leur rendre la politesse.

Les ouvriers ont également à demander compte au gouvernement de la dépense de \$6000,000 qu'il fait annuellement pour importer au pays des étrangers, qui viennent leur faire une concurrence désastreuse, pendant qu'il ne veut rien faire pour retenir nos compatriotes au pays. Cette somme est gaspillée pour entretenir à l'étranger, des agents grassement payés, qu'on récompense par ce moyen, des services politiques qu'ils ont rendus.

Est-ce là une politique qui mérite le suffrage des bons ouvriers qui ne se laissent pas aveugler par l'esprit de parti?

Le Quatrième Pouvoir

III

Le Journalisme et la morale

Il y a une quinzaine, à cette place même, nous exigeons de la plume du journaliste un premier respect, — celui du nom de Dieu, et de la religion du Christ: — c'était là demander ce que la loi ordonne elle-même en punissant le libelle blasphématoire.

Un autre respect s'impose à lui, c'est celui de la morale. Et pourtant, peut-on compter aujourd'hui dans les huit, dix, vingt ou trente pages d'un grand journal, tous les accroches que l'on fait à sa robe blanche, tous les soufflets dont on lui cingle les joues, toutes les injures qu'on lui crache au visage.

L'histoire de cette pauvre fille, qui traîne le ruisseau, et que l'on mène à la prison, — le récit de ce crime, dernier ou avant-dernier acte d'un drame où la débauche et la jalousie ont été les principaux acteurs; la galerie de ces déshérités de la fortune, et de ces victimes du vice, passant chacun à leur tour devant la justice, ou l'explosion de ce scandale lançant dans la boue des noms haut cotés, offrent peut-être, offrent sans doute quelque intérêt aux regards curieux de la foule des lecteurs. Et le journaliste se dit qu'il lui faut bien satisfaire à cette curiosité morbide, du peuple. — Son intérêt est là, et il en fait sa morale. Il se gardera bien de faire à ce peuple le reproche que lui faisait Demosthène: "Dites-moi, citoyens, voulez-vous toujours aller et venir en vous demandant: y a-t-il du nouveau?"

Et pourtant il ne devait pas oublier, que "malgré les épreuves, à foi dans la vérité, dans le progrès, dans la "morale". Il devait comprendre qu'en lui expliquant ces mots, et en ne lui offrant pas en pâture, du mensonge et de la corruption, il accroîtra sa puissance.

"Il devrait, comme le dit un grand journaliste de nos jours, il devrait se pénétrer de cette idée: que le journalisme doit servir à organiser, comme il a servi à détruire, et utiliser pour le bien la plupart des énergies détournées ou gaspillées par les trafiquants de publicité, par les sectaires et par les corrupteurs."

En ce faisant, le journalisme jouera réellement le rôle à lui assigné, — celui d'être le grand dispensateur des idées saines et vivifiantes qui sont le pain des peuples. Comme une eau bien-faisante, il laissera derrière lui, la fécondité au lieu de la dévastation.

Edmond B.

Notes et Souvenirs

Il y a eu huit ans vendredi dernier qu'est mort au palais Windsor, Angleterre, Sir John Thompson, ancien premier ministre du Canada.

Sir John Thompson, était un profond penseur, un philosophe et un honnête homme. S'il eut vécu, il aurait été bien utile à son pays, dans la question des Ecoles du Manitoba. Ses discours étaient pleins de sagesse. Il est mort trop tôt. Il était catholique, fit partie du ministère Holmes, dans la Nouvelle-Ecosse; fut juge de la Cour Suprême, dans sa province; fut ministre de la justice à Ottawa; puis premier ministre. Il disait qu'il parlait toujours comme un juge.

— Demain sera le 65ème anniversaire des incendies des villages de St Eustache et de St Benoit. C'est un triste souvenir pour nous. Grâce à Lafontaine et à Cartier, nous espérons ne plus voir des jours aussi sombres; nous ne subirons plus autant d'injustice et de tyrannie.

— Il y aura 64 ans dimanche prochain qu'auront été exécutés à Montréal, Cardinal et Duquette, patriotes de 1837.

La Protection

La protection à outrance aux Etats-Unis, dit la "Nation", a enrichi tout le pays, autant les fabricants que les cultivateurs et elle a été demandée, — elle l'est encore — autant par les cultivateurs que par les ouvriers. Au fond, c'est cette protection qui chasse la compétition désastreuse des autres pays, crée des industries nationales, garde l'argent au pays, pour l'exploitation de la matière première et du travail des nationaux, fonde des villes

LE RAPPEL

PUBLIÉ PAR
AEGIDIUS FAUTEUX,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.
ARTHUR SAUVE
Secrétaire de la Rédaction.

ABONNEMENTS:
En ville, \$1.50 par an.
A l'étranger, 2.00 "
A la campagne, 1.00 "

Tout doit être adressé,
"LE RAPPEL,"
371 Rue St-Gabriel, Montréal
Boîte à lettres 2184.

PENSÉE D'HOMME D'ÉTAT

J'ai toujours nourri l'espérance que la Confédération n'était qu'un acheminement vers un état meilleur, et c'est, je crois, l'idée qu'ont eu les pères de notre constitution. Sur ce sol libre de l'Amérique, nous ne pouvions toujours rester une colonie; l'enfant grandit et devient homme; vient un temps où le joug paternel, si léger soit-il, lui pèse; il s'émancipe, il s'élève dans le monde en homme libre, combattant les obstacles par ses seules forces et jouissant pour lui seul de ses triomphes et du fruit de son labeur. Il en est de même des peuples. D'abord petits et faibles, ils ont besoin de la protection de la nation dont ils sont sortis, mais en grandissant, et prenant de l'expansion, ils désirent l'indépendance qui leur donne le droit de prendre place parmi les nations de la terre, de faire sentir leur influence et de régler eux-mêmes leurs rapports avec leurs voisins. La réalisation de ce désir devient bientôt une nécessité.

Mais pour obtenir l'accomplissement de cette grande œuvre, il faut d'abord et surtout l'union et l'harmonie entre les différents membres de ce grand corps, il faut que tous les efforts soient dirigés vers le même but commun.

La constitution qui nous a été donnée en 1867 n'a fait disparaître ni les différentes races qui vivaient séparées dans les provinces, ni les croyances différentes, ni les intérêts, ni les passions. Mais elle réunissait nos moyens de parvenir, nos énergies; elle jetait les bases d'une société dont les membres, indépendants sur certains points, pouvaient, en travaillant ensemble, parvenir au but commun.

T. C. Casgrain.

Faits et Devoirs

III

La question des Grèves

Une des questions les plus difficiles à traiter, c'est la question des grèves. Le temps n'est peut-être pas mal choisi pour en parler maintenant que la grande grève est terminée et que les esprits sont plus calmes qu'ils n'étaient il y a quelques mois. L'expérience a démontré que les grèves étaient un remède fort douteux aux maux dont souffrent les ouvriers. Elles paralysent l'industrie et excitent les passions. Souvent elles sont la cause de la destruction de la propriété et de la détresse parmi les ouvriers. J'espère beaucoup que quelque remède efficace sera trouvé pour mettre fin à ces luttes. Le meilleur moyen pour arriver à ce résultat semble être l'arbitrage. Une méthode qui engendre la misère et cause des pertes énormes ne peut être un bon remède.

Non, pour que la paix, l'harmonie soient rétablies dans le monde, il faut que chacun comprenne ses droits et ses devoirs. Il faut que le peuple apprenne à se laisser diriger et que la haute société se fasse aimer du peuple et se rende apte à lui commander. Il faut que chacun remplisse son rôle avec zèle et dévouement. Mais comment obtenir ce résultat? Voilà le nœud de la question, le point difficile, le passage infranchissable. Il est beau d'établir des théories, de proclamer des nécessités! Mais dans le domaine de la pratique, tous ces beaux projets avortent et périssent. Comment résoudre la question sociale? Comment faire que le pauvre en haillons ne regarde point avec envie le riche, bien vêtu et traîné dans de beaux équipages? Comment persuader à l'ouvrier qui passe sa journée dans un dur labeur, que sa position vaut bien celle du chef d'atelier ou de l'homme de bureau, qui ne sont point assujettis au travail manuel? Irez-vous dire au serviteur qu'il est l'égal de son maître, qu'il possède autant de droits que ce dernier et que

c'est un pur caprice du sort s'il est obligé de servir et d'obéir à ce maître? Voilà la solution de la sagesse humaine. Cet homme aurait alors vite pris son parti. "Le sort est indifférent, se dirait-il; et rien n'empêche que si par le sort, je dois me soumettre aujourd'hui, par ce même sort je puis commander demain. J'ai la force pour moi! Usons-en donc! Je veux commander et être servi à mon tour!"

Non il faut inculquer d'autres idées à ceux qui souffrent et sont dans une position inférieure, et à ceux qui prospèrent et sont les maîtres de la terre. Il faut ici laisser de côté toute philosophie purement humaine et faire pénétrer dans les cœurs les principes chrétiens. L'inégalité des conditions est une nécessité de la nature, mais elle est aussi une nécessité du christianisme. En disant à ses apôtres: "Allez, enseignez toutes les nations", Jésus-Christ a constitué des maîtres et des disciples! L'exemple du Christ lui-même est là! De quel autre nom l'entendons-nous appeler par ceux qui le suivent, si ce n'est par celui de "Maître". Du reste, grâce à cette loi chrétienne, il n'y a rien qui puisse humilier dans les conditions inférieures. Car au festin du Père céleste, les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers. Jésus-Christ a promis à ceux qui souffrent l'apaisement de leurs souffrances et la consolation; il a promis le ciel et la terre aux doux et humbles de cœur; et il ne s'est nullement engagé envers les riches et les puissants de la terre. Voilà la loi qu'il faut apprendre et enseigner. Et si cette loi vient à régner partout, elles disparaîtront alors bien vite ces luttes de castes, de classes et de partis, qui, sans cela, s'envenimeraient à un tel point qu'elles allumeraient une haine inextinguible entre les hommes. Persuadons aux hommes qu'ils sont tous frères, exilés sur cette terre et devant un jour se réunir dans le ciel. Répétons leur la parole de St Jean: "Aimez-vous les uns les autres." Ils se pardonneront alors leurs petits défauts, leurs petites misères. Et sachant bien qu'ils seront récompensés suivant qu'ils auront mérité, il leur sera dans le bien et la vertu, sources de toute paix, de toute harmonie sociale.

Pierre.

LES LIBÉRAUX CONTRE LA PROTECTION

Nous avons publié, dimanche dernier, des opinions libérales contre la protection.

Voici maintenant, le ministre des finances, M. Fielding, et deux députés libéraux, MM. D. C. Fraser et B. Russell, qui se déclarent contre la protection.

"M. Fraser s'est déclaré carrément en faveur du libre-échange, et a dit que M. Russell partageait cette opinion. Il a approuvé le pas fait par le gouvernement vers le libre-échange et a dit qu'il espérait qu'il s'en rapprocherait davantage, bientôt. La Providence nous a donné des ports et des océans et des chantiers de construction afin que nous puissions avoir un grand commerce avec le monde. Nous ne voulons pas envoyer des vaisseaux chargés de marchandises, pour les voir revenir sur l'est. Il y avait assez d'écueils dans la Nouvelle-Ecosse, et il croyait qu'on devait laisser les moins d'obstacles possibles au commerce et au plus libre-échange de marchandises avec le monde. Il a déclaré qu'il était un radical de la vieille roche, un croyant à la politique libre-échangiste de la Mère-patrie. M. Fraser a exhorté les électeurs à voter pour un homme qui supporterait un gouvernement dont la face était tournée vers le soleil levant du libre-échange."

"The Yarmouth Telegram", l'organe de M. Fielding, dans son compte rendu de ce qui s'est passé le jour de la nomination, à Yarmouth, rapporte textuellement le discours du ministre des finances à cette occasion.

Voici un passage de ces discours:—

"Mais d'autres questions s'agitèrent dans le même temps. La grande question fut celle du tarif. Les conservateurs étaient au pouvoir depuis 18 ans, et avaient établi un tarif élevé, qu'ils appelaient la "Politique Nationale". Maintenant, la différence qui existait entre les deux partis consistait en ce que le parti

conservateur favorisait cette "Politique Nationale", tandis que le parti libéral tournait ses vues d'un autre côté et préconisait dans l'intérêt du peuple un abaissement du tarif. Mais pensez donc à ce qu'était le haut tarif, je ne parle pas de la moyenne, mais d'existait des cas où les hardes des hommes et des femmes étaient frappées dans l'ancien tarif, d'un droit qui atteignait jusqu'à 50 p.c. et 60 p.c.

Cette taxe n'était pas seulement oppressive, mais aussi au détriment des intérêts manufacturiers eux-mêmes parce que c'était de nature à inciter les manufacturiers à placer leurs capitaux dans des industries où ils auraient plus de chances de faire des affaires.

"Je répète que dans les intérêts du vrai développement des manufactures d'un pays, il est préférable d'avoir un "tarif modéré" qu'un "tarif élevé."

Les deux nouveaux députés d'Argenteuil et de Yarmouth se sont prononcés contre la protection et se sont engagés vis-à-vis leurs électeurs à travailler en faveur de l'abaissement des barrières, en faveur d'un tarif contraire à celui que prônent M. Monk, M. Borden et M. Tarte. Le gouvernement, par ses ministres, a appuyé de toutes ses forces la politique de ces députés, dans Argenteuil et Yarmouth.

La Noblesse Française

Un député en veut l'abolition

En France, la chambre des députés vient d'être saisie d'un intéressant projet de loi présenté par M. Fournier, député radical-socialiste du Gard. M. Fournier propose l'abolition des titres de noblesse. La chambre a voté l'urgence, et il est fort probable que ce premier vote sera suivi de l'adoption du projet de loi.

L'idée du député du Gard n'est pas nouvelle. On la remet périodiquement sur le tapis depuis cent treize ans, depuis cette nuit du 4 août 1789 pendant laquelle l'Assemblée nationale votait l'abolition de tous les privilèges et portait ainsi à la noblesse française le coup dont elle ne s'est jamais relevée.

Le projet de loi de M. Fournier, d'origine révolutionnaire, crut parfaire l'œuvre de l'Assemblée nationale, en faisant tomber seize mille têtes "d'aristocrates"; et fut une cruauté inutile, car la noblesse était bien morte. Jamais elle ne devait rentrer en possession de ses privilèges, et il ne peut exister de noblesse sans privilèges. Ce fut, en vain, que Napoléon Ier, et, plus tard, la Restauration cherchèrent à la galvaniser, le premier par la création de majorats, la seconde par le rétablissement du droit d'aînesse; on ne remonte pas un courant d'opinion aussi irrésistible que celui qui avait créé la Révolution de 1789.

En 1848, l'Assemblée constituante inscrivait, parmi les nombreuses lois dont elle dotait la France, cette même mesure que réédite aujourd'hui M. Fournier: elle abolissait les titres de noblesse, ce qui revenait à dire que, dans les actes notariés et dans les actes de l'état civil, il ne serait plus fait mention des titres nobiliaires. Sous le second empire, Napoléon III reprenait les idées de son oncle, faisait abroger la loi de 1848; il allait plus loin; il donnait aux descendants authentiques des familles nobles une satisfaction des longtemps réclamée sous la forme de la loi de 1853, qui punissait comme un délit l'usage de faux titres. Cette loi de 1853 n'a pas été abrogée par la troisième république, mais elle est tombée en désuétude, et c'est pourquoi on voit aujourd'hui en France tant de prétendus comtes ou barons, dont les parchemins n'existent que dans leur imagination.

Au moment où la chambre des députés se prépare à adopter la loi Fournier, la situation de la noblesse française est donc celle-ci: ses titres, quelque anciens qu'ils soient, ne lui donnent aucun privilège, dont ne jouissent pas les citoyens français non-titres; nobles et roturiers paient les mêmes impôts, et ils ont les mêmes droits politiques. En quoi donc les descendants des vieilles familles se distinguent-ils des autres Français? En ce qu'ils est permis dans les actes authentiques passés par-devant notaire, dans les contrats de mariage, les testaments, les actes de vente, etc., de se qualifier de ducs, de mar-

MAISON VALLIERES

Trois Etages Immenses

Remplis des plus riches Nouveautés, d'Objets d'Art et de Fantaisie.

BLOUSES

Magnifiques Blouses en soie, couleurs assorties, valant \$4.00 à \$5.00. Pour les fêtes.....\$3.00

Notre Salon de Modes

Contient les plus riches modèles

... Modiste de Ire Classe ...

Pour les Enfants

Notre exposition de jouets au deuxième étage est un nid à surprises, un véritable palais des contes des fées. Les enfants n'auront que l'embarras du choix. Les mamans et les papas seront heureux de trouver des jouets utiles et charmants à des prix extraordinaires de Bon Marché.

Payez-vous une Visite Charmante et Utile à la

MAISON VALLIERES

1459 STE. CATHERINE, coin MONTREAL.

A partir de Lundi, 15 courant, notre Magasin sera ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures.

quis, de comte, de vicomte ou de baron, suivant les cas, et de faire inscrire les mêmes titres sur les actes de l'état civil. La loi Fournier interdira cet emploi des titres de noblesse, et voilà tout ce qu'elle pourra interdire.

Il est vrai que le nombre des familles historiques est restreint. Un généalogiste a établi qu'il n'existe pas, en France, vingt mille familles dont les ancêtres aient joui avant la Révolution des privilèges appartenant à la noblesse. Or, certains nobiliaires donnent plus de cent mille noms de soi-disant nobles; il y aurait donc quatre-vingt mille familles de noblesse de récente ou de noblesse de contrebande. Ce sont celles-ci qui ont surtout besoin de nouveaux à défaut d'actes anciens, et la loi Fournier soulèvera leurs vives protestations.

Echos des Etats-Unis

Lettre d'un compatriote

Mon cher secrétaire, Je ne puis, aujourd'hui, causer longtemps avec toi. Je suis bien occupé et je n'ai pas beaucoup de nouvelles à te donner. Puis, je ne suis pas encore assez journaliste pour pouvoir écrire facilement sur tous les sujets qui peuvent se présenter à mon esprit. Si j'avais, au moins, le talent d'écrire une lettre avec le naturel de Mme Sévigné!

Les lecteurs du "Rappel" ont sans doute pris connaissance du dernier message de notre président, M. Roosevelt. Cependant, je leur ferai bien remarquer que dans son message, le président démontre les avantages de la politique de protection, en constatant que la prospérité des Etats-Unis est plus grande que jamais; il ne doute pas qu'elle ne se maintienne, grâce aux avantages que le pays doit à sa position géographique et à l'énergie naturelle de sa population. Les événements des quatre dernières années ont montré que la république américaine est destinée à occuper une grande place parmi les nations; mais elle se trouve face à face avec de nombreuses et graves problèmes; il faut qu'elle ait le courage d'en chercher la solution, "en faisant appel aux qualités de tête et de cœur que montreront ceux qui, avec Washington, fonderont le gouvernement et, avec Lincoln, le maintiendront."

Une des questions à résoudre est celle que soulève le "gigantesque" développement industriel. L'accroissement de la fortune publique n'a pas profité seulement aux riches; les ouvriers sont plus heureux qu'ils ne l'étaient jadis, ainsi l'attestent le développement des sociétés d'assurance mutuelle, l'accroissement de l'épargne, etc.

Je t'ai dit, la semaine dernière, que le programme conservateur, au Canada, est ma-

visé: "Le Canada pour les Canadiens". M. Monk qui préche cette haute politique canadienne, avec cette éloquence et cette dignité qui doivent inévitablement gagner les cœurs de nos compatriotes et de tous les citoyens du Canada, mérite bien de son pays.

J'ai connu la belle et grande figure de M. Monk, avant mon départ du Canada. J'en ai emporté le meilleur souvenir sur le sol étranger.

Mais, c'est, ici, aux Etats-Unis, que je suis en mesure de constater combien le programme de M. Monk doit mériter la confiance du peuple canadien. La protection à outrance, aux Etats-Unis, a enrichi les fabricants, les cultivateurs et les ouvriers. Elle a chassé la compétition étrangère et a protégé les industries nationales.

Oui, un jeune pays a besoin d'une grande protection.

J'ai un ami, ici, qui s'appelle l'am. C'est un américain et un homme d'affaires. Il lit mes journaux: le "Star", de Montréal, le "World" et le "Globe" de Toronto.

Il me dit souvent qu'il ne comprend pas la politique d'hésitation du gouvernement du Canada. Il se demande comment il se fait que des ministres d'un même gouvernement fassent tant de déclarations différentes: les uns libéraux-échangistes, d'autres protectionnistes, d'autres en faveur d'un tarif de revenu. Il trouve cela ridicule et il croit ces ministres plutôt exploités que d'hommes sérieux. Il est surpris, il s'amuse même de voir que les Canadiens aient confiance en ces ministres. Je n'aime pas cela, mais, mon ami, il a raison.

Mon cher ami, je m'amuse à t'écrire cette lettre et je m'aperçois que j'ai été trop long. Il me semble que je suis chez toi, faisant la causette, comme au bon vieux temps passé.

Au révoir,

A. B.

Johnstown, Pensylvanie, décembre 9.

Sur Carte Postale

Protestation éloquent

Les camelots vendent en ce moment, sur le boulevard, à Paris, une série de cartes postales illustrées, qui a la simplicité et le charme touchant des imageries populaires, et qui constitue une sorte de protestation naïve, mais éloquent, contre les décrets de M. Combes sur les congrégations.

Cette série a pour titre: "Nos bonnes sœurs". Les diverses cartes représentent les sœurs "à la crèche" où elles recueillent des enfants, "à l'ouvroir", "à l'école", "auprès des malades", "aux ambulances", et la dernière carte porte pour titre ces mots qui sont la morale de cette petite histoire en images: "En récompense, expulsées!"

C'est quand la protestation se fait ainsi simple et populaire qu'elle devient redoutable, dit un confrère de France.

Ce que l'on voit aux

Grands Salons de Fourrures DESJARDINS

Boas et Collets Combines

En MARTRE ZIBELINE et ECUREUIL SIBERIEN



Rien de plus distingué que ces longs boas et collets combinés faits de ces riches et délicates fourrures.

A New York, Paris et Londres cette mode nouvelle a créé la plus vive sensation dans le "sweldom."

A Montréal, nos élégantes en raffolent.

Nous exhibons la plus riche collection d'Amérique.

STYLE RUSSE EN VOGUE.

Manteaux et Palletots

Ces jolis modèles longs et amples, en draps, en fourrures, au choix, et garnis de martre, sont d'un distingué réel.

C'est riche et chic.

Nous en faisons une spécialité et déjà notre meilleure clientèle en a fait une commande considérable.

Jamais la fourrure n'aura été employée avec meilleur effet.



Le Paradis d'Hiver

POUR LES ENFANTS

Notre collection de PETITES FOURRURES fait la joie des petits et des mamans.

Nos petits manteaux en Lapin français et en Thibet sont ravissants d'élégance et de confort.

Il faut aussi voir nos jaquettes et parures également en Lapin Français blanc et Thibet.

Petits prix pour petites bourses.



NOTRE VASTE ASSORTIMENT

Est le plus riche et le plus varié du continent. Pauvres comme riches y trouvent l'article convenable pour hommes, femmes et enfants à des prix qui éclipsent ceux de toute maison. C'est un fait indéniable et notre clientèle si fidèle le prouve.

EPARGNE DE 30 à 40 p. c.

Notre maison par ses immenses achats personnels sur les grands marchés européens, sauve en commission d'intermédiaires de 30 à 40 p. c. et ce que nous offrons en valeur à tous nos clients de plus qu'ailleurs pour les mêmes prix.

Aucune maison de fourrure au Canada n'achète aux mêmes sources, avec les mêmes avantages.

Voilà ce qui explique le choix supérieur de nos fourrures et de ses bas prix.

Chs. Desjardins & Cie

Le plus grand Magasin de Fourrures en Amérique

1537 & 1539 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

A travers les Journaux

L'elu de la Minorite

De "L'ÉVÉNEMENT."

Ce que "l'Événement" pré-

voyait, hier, est arrivé.

Bien que, à première vue, la majorité de M. Préfontaine soit considérable, le ministre de la marine est l'elu de la minorité. Et au milieu de toutes ses vaurarises, il ne pourra même pas se gaudir de représenter seulement le tiers des électeurs de son comté.

Sur quinze mille électeurs inscrits, il n'a reçu que 4,000 suifragés.

En réalité, c'est bien peu pour un homme qui demandait un vote tel que personne à l'avenir n'osât lui contester le monopole du mandat de maison.

Qui s'effraiera d'un ministre dont tous les avantages du portefeuille n'ont pu ramasser autour de son nom plus de quatre mille voix sur quinze mille électeurs !

M. Labelle, il est vrai, n'a pas recueilli un aussi grand nombre de suifragés que son prédécesseur aux élections de 1900 ; mais c'est déjà beau que, dans les circonstances, abandonné par un groupe important de conservateurs, dont la plupart doivent leur position actuelle à la politique conservatrice, il ait réussi à tenir la majorité de son adversaire pratiquement au même chiffre.

Cela devait être bien amusant d'entendre les réflexions d'un chacun, hier soir, et surtout celles des gros bonnets qui ont appuyé de leurs noms la candidature de M. Préfontaine, par crainte de perdre quelques piastres ou avec le désir d'en ajouter quelques-unes à leur fortune. Comme ils ont dû rire de ce pauvre jeune homme qui vient d'accomplir un grand devoir envers son parti. L'atmosphère des jours d'épreuves ne convient pas à ces tempéraments ébranlés par les succès d'abondance, et le parti conservateur ne les retrouvera qu'aux jours de la victoire, alors qu'ils seront les premiers à réclamer le mérite du triomphe. Ils auront oublié le candidat conservateur de Maisonneuve. C'est l'histoire de la vie et surtout de la vie politique. Nous devons pourtant, à la vérité, de dire que l'exemple de dévouement et de courage accompli par M. Labelle, ne sera pas étranger au succès ultérieur. Un parti qui n'ose plus combattre est un parti déjà disparu, et si depuis quelques mois la masse du parti conservateur a repris confiance, ce résultat est non seulement l'œuvre des chefs, dont le prestige a grandi, mais aussi des lieutenants qui acceptent avec l'enthousiasme les combats décidés par le parti. Les uns et les autres sont les vrais artisans de la victoire, et si l'on ne veut pas que la politique devienne irrémédiablement le sujet d'indifférence qui semble déjà pousser l'électorat à l'abstention en bloc, il faut s'en rappeler.

Crampon

M. J. A. C. Ethier

Le juge en chef de la Cour Suprême vient de faire une déclaration importante dont M. J. A. C. Ethier, voudra bien prendre acte. "A l'avenir dit Sir Elzéar Taschereau, les causes d'élection devront absolument être prêtes pour la date fixée, vu l'IMMORALITE qu'il y a de laisser s'écouler un député dont l'élection pourra être annulée." Le juge en chef a aussi fait remarquer qu'il était sous l'impression que le député avait admis sa déqualification à cause des agissements de ses agents.

M. J. A. C. Ethier se cramponne comme un mollusque à son indemnité parlementaire. Il a porté en Cour Suprême la décision renvoyant ses objections préliminaires et a pu faire une première session... \$1500. Plus tard le dossier était disparu comme par enchantement sous le doigt d'une fée, le pétitionnaire obtenait de la cour la permission de reconstituer le dossier, deuxième session... \$1500. Maintenant après avoir admis que son élection était entachée de fraude électorale, il retourne devant la Cour Suprême sur des technicalités dans l'espérance de faire une troisième session... \$1500. Il a le talent des affaires, ce coupet. Ces différents appels lui coûtent peut-être trois à quatre cents piastres et lui ont déjà rapporté \$3000. C'est grand dommage que Sir Elzéar ait fait cette

malencontreuse déclaration. M. J. A. C. Ethier allait faire une autre session ! Mais tout a une fin en ce monde, même la spéculation heureuse.

"La Nation."

Note.—Une dépêche d'Ottawa nous a appris dernièrement que la Cour Suprême avait rejeté les objections de M. Ethier. Il y aura donc une élection à Deux-Montagnes.

La Rage du Fanatisme

Nous lisons dans le Manitoba :

"Le 'Free Press' de lundi contient un article des plus injustes à l'égard de M. Monk, le chef des conservateurs dans Québec."

Le "Free Press" accuse M. Monk de soulever les préjugés de race dans sa province.

M. Monk était ministre des Travaux Publics. Il se retire et Sir Wilfrid appelle à le remplacer à la tête de ce département M. Sutherland, un homme de la province d'Ontario.

C'est-à-dire que l'on a enlevé à la province de Québec un département des plus importants pour le donner à Ontario.

L'injustice est tellement flagrante que les organes du gouvernement même ne peuvent la défendre que par un mouvement de flanc. Ils annoncent que le département de la Marine, attribué à M. Préfontaine, le nouveau ministre sera réorganisé de façon à compenser la province de Québec de la perte qu'elle fait par la délégation du ministère des Travaux Publics à une autre province.

M. Monk se plaint de cette injustice. Il fait bien. C'est son devoir de chef d'un groupe politique important ; c'est son devoir comme l'un des représentants de sa province de veiller aux intérêts qu'il est spécialement chargé de surveiller.

Le "Free Press", disposé à faire flèche de tout bois pour ruiner ses adversaires, trouve dans cette attitude de M. Monk, matière à censure : c'est un appel aux préjugés de race, dit-il. Mais alors, quand un homme politique de Québec, trouvera que l'on commet une injustice à l'égard de sa province, il ne lui sera point permis de s'en plaindre ni de dénoncer au public les auteurs de cette injustice, sans s'exposer au reproche absurde et déloyal que le "Free Press" décoche à M. Monk en cette occasion !

Quels sont les intérêts que M. Monk veut protéger par son attitude et ses discours ? Ce sont les intérêts d'une province toute entière. Or, dans cette province, il n'y a pas que des canadiens d'origine française. Il y a aussi un groupe nombreux, respectable et entreprenant d'Anglais. En défendant les intérêts de sa province, M. Monk défend les intérêts de ce groupe, lequel n'aimerait pas qu'on l'ignorât comme l'intérêt de tous les autres groupes.

L'attaque du "Free Press" contre M. Monk est donc illogique, absurde, injuste. Elle est aussi méchante et anti-patriotique. Elle est elle-même un appel aux passions de race. C'est toujours la vieille histoire : le voleur qui accuse sa victime et lui prête sa violence. Le "Free Press" et son maître, M. Sifton, veulent monter l'étoile de Monk. Ils s'en effraient et cherchent à l'obscurcir. Ils espèrent qu'en le représentant comme un champion des intérêts de la province française de Québec, ils lui attireront les sympathies des Voila le calcul. Il est odieux, provinces anglaises. déloyal et de nature à perpétuer parmi nous des antagonismes qui devraient disparaître, pour le bien de la Confédération.

Mais on sait de quoi M. Sifton et les siens sont capables ! La race française, ils l'ont bafouée dans leurs discours et dans leur législation. Et aujourd'hui, ils orientent comme si c'était eux, les écorchés. Que nul ne s'en laisse imposer. Le peuple de cette province a vu M. Monk ; il l'a entendu ; et il l'a applaudi parce qu'il a reconnu en lui l'homme politique à vues droites et larges et prêt à rendre justice à tout le monde. Le "Free Press" ne réussira pas à faire disparaître cette impression.

Choix de fleurs coupées : plantes de toutes sortes : Gerberes, Pansies rustiques ; Bouquets, Décorations florissantes, etc., etc., en vente chez le fleuriste Ch. de Lorimier, 115, av. du Jardin de l'Enfance.

M. SIFTON

Pour ceux que les circonstances ont mis en contact avec les canadiens de l'Ouest en situation de bien connaître les ennemis de nos compatriotes de l'Est, l'étude des événements passés et présents produit l'impression bien enracinée que M. Sifton, choisi par M. Laurier, et collègue de M. Bernier, est un des adversaires, un des ennemis les plus irréconciliables de notre race.

Chaque fois qu'une occasion se présente de se manifester, l'on trouve toujours M. Sifton à maltraiter les nôtres ou à soulever des préjugés contre eux et contre ceux qui ont assez de fierté pour revendiquer et défendre leurs droits.

L'organe de M. Sifton, le "Free Press" de Winnipeg, vient encore de se faire l'écho de son maître en attaquant M. Monk, qui a eu le malheur d'aller se montrer dans son domaine, le Manitoba, pour faire visite aux électeurs conservateurs de notre province-sœur de l'Ouest, et en particulier aux Canadiens-français. (De "Courrier de St-Hyacinthe.")

LE MARIAGE EN ESPAGNE

Le 19ème siècle est le siècle d'invention par excellence et par le fait même il a contribué immensément au bien-être de la civilisation. Cependant, abstraction faite de toute autre chose, le 20ème siècle s'annonce comme devant surpasser ses prédécesseurs en philanthropie, tant il y a d'émulation chez les savants de tous les pays qui cherchent à améliorer le sort de leurs semblables. Le cadavre social est minutieusement disséqué et les procédés de résurrection fonctionnent.

En Espagne, par le temps qui court on parle beaucoup de l'intervention obligatoire du médecin dans toute demande d'inscription pour le mariage, et la délivrance d'un certificat relatif à la santé et aux conditions physiologiques des postulants.

Le ministre de la justice, lors de l'ouverture solennelle des tribunaux à Madrid, a même insisté sur la nécessité d'une telle réforme : "Il importe, a dit l'orateur, de ne pas contribuer à peupler les hôpitaux, les asiles d'aliénés et les bagnes, par des unions conclues sans aucune prudence, et il est nécessaire que le juge municipal refuse de procéder à des mariages que la science estime devoir être funestes, car tout est préférable à de telles unions, plus regrettables que le suicide même."

Nous enregistrons sans commentaires cette proposition peu banale. Il y a ample matière à discussion pour nos physiologistes sociaux.

Le Noblet.

La Chiennomanie

Dans le cimetière de Grey Friars, à Edimbourg, une statuette avec une fontaine en marbre, élevée sur une petite tombe de Bobby, due à la reconnaissance de la baronne Burdett-Coutts. Bobby, ayant perdu son maître quand il n'avait encore que quatre ans, suivit le cortège jusqu'au cimetière, revint au logis et, le soir, retourna sur la tombe de son maître, où il passa la nuit. Le lendemain, il s'y installa et les gardiens et les voisins, non seulement se gardèrent de le déranger, mais lui apportèrent une pâtée. Pendant treize ans, Bobby resta nuit et jour dans le cimetière et coucha toujours sur la tombe de son maître. Mais le plus extraordinaire, c'est que, comme il le remarqua bientôt que, le dimanche, on ne lui apportait pas son dîner, il prélevait invariablement et sans jamais se tromper, une portion de son dîner du vendredi et du samedi et la mangeait le dimanche.

Le monument de Bobby date de 1872.

Boatswain, le chien de lord Byron, a sa tombe dans le parc de Newstead Abbey (Nottingham), sur laquelle on lit la belle épithaphe suivante :

"Ici reposent les restes d'un être qui avait la beauté sans en être vain, la force sans en être insolent, le courage sans férocité, et toutes les qualités de l'homme, mais aucun de ses vices. Cette louange ne serait qu'une flatterie absurde inscrite sur des cendres humaines : elle est un hommage mérité à la mémoire de Boatswain."

Notre Province au 20e Siècle

Mgr Justin Fèvre, un écrivain français de talent et de renom, écrivait naguère ce qui suit, sur l'avenir de notre province : "De nobles esprits, dont j'honore également les convictions et les vertus, pensent que votre Dominion canadienne, étendu d'une mer à l'autre est trop long, est composé d'éléments trop disparates. Dans cette immensité, ils veulent dissoudre la confédération actuelle et tailler des compartiments où doivent se loger des nations. La Nouvelle-France d'autrefois, vulgo le Bas-Canada, deviendrait effectivement au 20ème siècle, une nouvelle France d'outre-mer. La race s'est conservée pure ; le territoire est tout tracé pour le développement d'une nouvelle nation ; la famille et la paroisse d'autrefois sont restées fermées dans leurs cadres respectifs ; la religion a gardé son prestige, l'Eglise son autorité. Le Canada français devient, par la multiplication progressive des familles, le Fils aimé de l'Eglise dans l'Amérique du Nord, la république très chrétienne, la tête de la civilisation. Et pour l'accomplissement de ce grand dessein, que faut-il ? Tout simplement que les esprits mettent de côté toute petite idée, toute petite passion ; que les esprits se grandissent et s'élèvent à la hauteur de ces espérances. Et pour opérer cette rénovation des esprits, que faut-il encore ? Que les élèves des séminaires de la province de Québec se montent au diapason de toutes les grandeurs de l'esprit ; de la haute science ; et qu'ils se disent bien que les grandes idées font les grandes nations."

L'usage immodéré de la bière, Whisky, etc., est radicalement guéri par "L'ADIPSONE", Faites l'essai.

POUR LES FETES

La Maison GRATTON,

IL FAUT LA VISITER

Epicerie de choix, Vins et Liqueurs de tous les prix...

ASSORTIMENT COMPLET

Les articles portés à domicile dans toutes les parties de la Ville et de la Banlieue. Ordres reçus par Téléphone Bell Up, 1330.

O. GRATTON,

2094 rue Ste-Catherine, Coin Bleury.

CHAUSSURES

Léon Julien,

MARCHAND DE

CHAUSSURES.

725 rue Notre-Dame

ET

1260 rue Sainte-Catherine.

Tel. Bell East 1400.

Tel. Bell East 2206.

J. B. DUPONT,

Marchand-Tailleur,

1733 Rue Ste-Catherine

Les plus hautes nouveautés en tous genres.

Examen des Yeux GRATIS

Le Spécialiste

à l'Institut d'Optique Américain.

1254, rue Sainte-Catherine, coin Cocheux, - Montréal

Le meilleur Fabricant et Ajusteur de Lunettes, Verres Artificiels, de Montréal, pour renforcer les Nerfs Optiques et bien voir de jour et nuit, guérison d'ophtalmies, Qualité et ouvrage garantis. Ouvert jour et nuit. Le dimanche de 10 à 12 h.

AVIS. Verres échangés et réparations de toutes sortes. Pas d'agents sur le chemin pour notre maison Fondée et Responsable.

H. P. Labelle & Cie

MANUFACTURIERS

ET

Marchands de Meubles,

1657 RUE NOTRE DAME

Tel. Bell Main 1021

La Compagnie Electrique Crescent,

L. ROUSSEAU, Gerant.

Tel. Bell, Up 971.

2503 Rue STE-CATHERINE.

Installation de Lumière Electrique et d'Horloges de contrôle électrique, Téléphones pour entrepôts, Cloches électriques, Etc., Etc.

SEULS AGENTS POUR LA

Standard Electric Time Co., Waterbury, Conn.

En France

Le bilan de la greve des mineurs

Le "Soleil" de Paris, dresse le bilan de la greve des mineurs, "qui a fait tant de tapage et qui a pitoyablement avorté".

Pendant le temps qu'a duré la greve, les mineurs du Nord ont perdu environ 4 millions 300,000 francs de salaires, ceux du Pas-de-Calais environ 9,600,000 francs. La greve leur coûte donc, dans ces deux départements seulement, près de 14 millions, et nous ne tenons pas compte des allocations de bois et de houille accordées par les sociétés minières à leur personnel et les versements de ces dernières non affectués aux caisses de secours et de retraites. Quant aux compagnies, leurs pertes sont de deux ordres : pertes effectives et manque à gagner. Les pertes effectives s'élèvent pour ces deux mêmes départements à environ 9 millions pour l'entretien de leurs machines à vapeur, l'épuisement de l'eau et diverses autres besognes d'entretien. Le manque à gagner est plus difficile à évaluer. Les compagnies ont perdu six semaines sur cinquante-deux de bénéfices, c'est-à-dire la dixième environ de leurs bénéfices annuels.

L'œuvre du gouvernement

Dans le "Radical", M. Sigismond Lacroix dit qu'à la fin de l'année la chambre aura six mois d'existence et que le bilan de son actif se traduira exactement par ce seul mot : rien !

Les plus beaux bouquets de fleurs naturelles sont certainement confectionnés chez le populaire fleuriste Ch. de Lorimier, 115, av. du Jardin de l'Enfance. Les commandes sont reçues au Téléphone. Bell Est 1334. Grande spécialité de bouquets pour mariages.

DUPUIS FRERES

Jupes de Robes et Manteaux

POUR DAMES

TRES INTERESSANTE EXPOSITION

Le plus complet et le plus riche étalage du genre à Montréal

Jupes de Robes en Soie Noire

DERNIERES NOUVEAUTES

Jupes très riches à \$17.00, \$25.00 et \$30.00

MATINEES DE SOIE

SPECIALES POUR LES FETES

Ligne complète des grandeurs, patrons les plus récents, dans toutes les nuances nouvelles à \$4.50, \$5.00 et \$7.00. Matinées en cachemire de couleur. Matinées en Flanelle d'opéra.

Jupons pour Dames

Jupons de soie, blancs, noirs et de couleurs. Jupons de soie avec dentelle et insertion à \$5.00, \$5.50, \$6.25, \$7.50, \$8.00 et \$8.50. Jupons noirs en soie, avec riches volants, coupe parfaite, à partir de \$6.50 jusqu'à \$13.00.

COMPTOIR DES PARFUMS

Nous avons un assortiment très varié dans ce département. Parfums des meilleures marques vendus à l'once. Parfums en flacons de fantaisie, choix considérable. Flacons à partir de 5c, 10c, 15c, 20c, 25c et 35c jusqu'à 90c. Flacons de parfum avec boîte de fantaisie, très présentable comme cadeau de Noël ou du Jour de l'An ; grande variété dans les prix suivants :—20c, 30c, 35c, 40c, 90c, \$1.00, 1.10, 1.40, 2.00, 2.50, et 2.75.

POUDRE DE TOILETTE

Poudre Roger Gallet, à 35c. Poudre Calisher, à 10c la boîte.

PARFUMEUSES (au meme comptoir)

Très bon choix, marchandises nouvelles, à 25c, 75c, 90c, et \$1.00.

BONBONNIERES

Bonbonnières de fantaisie, petits paniers, boîtes en soie et en satin, très joli choix, aux prix suivants :—10c, 25c, 35c, 50c, 60c, 75c, 90c, \$1.00, 1.25 et 1.50.

PAPIER A LETTRE

Papier sur toile, papier importé, boîtes de fantaisie avec papier et enveloppes de luxe, à 13 et 15c la boîte ; papier rose, bleu et lavande, 8 enveloppes et 8 feuilles de papier sur tranche d'or, seulement 5c le paquet.

Livres de prières, pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An. Petits et grands formats reliure de luxe, grand choix aux prix suivants :—20, 25, 35, 50, 60 et 90c, \$1.00, 1.25 et 1.35.

Livres de prières, avec étui et reliure en cuir de Russie, à \$3.50. Livres de prières et étuis pour chapelet, avec boîte doublée en satin, très jolis cadeaux, prix spécial, \$2.95.

Corbeilles de Fleurs Artificielles

Venant d'arriver, une deuxième consignment de ces corbeilles ou paniers de fantaisie, avec fleurs et fruits artificiels. (Quantité limitée) aux prix suivants :—25, 65, 90c et \$1.65.

MARCHANDISES EN CUIR

Nous avons un assortiment très riche de marchandises en cuir, rien de plus présentable qu'un joli porte-feuille ou porte-cigares en peau de morse ou moroco.

Bourses en peau de morse, avec bracelet en cuir noir, compartiment pour monnaie, montre ou plaqué ou argent oxidé, prix \$1.25 à \$5.00. Porte-cigares en peau de phoque, cuir morse ou moroco, prix \$1.50 à \$4.50.

Bourses en cuir, doublées en veau, avec compartiments et fermoirs, \$1.50 à \$6.00.

Portes-feuille à compartiments, doublés en cuir, contenant calepin et crayon, compartiment pour cartes de visite et timbres de porte, fermoir en nickel, couverture en moroco ou aligator, prix \$1.50 à \$6.00. Porte-monnaie pour hommes, à partir de 85c à \$6.00.

Necessaires de Toilette

Boîtes ou petites valises en cuir, à partir de \$1.50 jusqu'à \$20.00

Département des Hommes

MERCERIE

Marchandises nouvelles. Nouveaux foulards pour les fêtes. Foulards noirs en soie, aux prix suivants : 75c, 1.00 et \$1.25. Foulards de soie, couleur de fantaisie, très grand choix, à partir de 75c jusqu'à \$5.00.

Gants de Kid doubles, pour Hommes

Gants de kid, "Moka", à 75c, \$1.00, 1.50 et 2.00.

Gants doubles en fourrure

Gants doubles, pour hommes, à \$2.25, 3.50 et 5.00 la paire.

Mouchoirs de soie

Mouchoirs avec ourlet large, avec ou sans initiale, à 25, 50 et 75c.

Cravates pour Hommes

Nouvelles Cravates pour Noël et le Jour de l'An. Cravates noires et de couleurs, à 25, 50, 75c et \$1.00.

Boîtes de fantaisie, données sur demande, avec cravates ou bretelles achetées pour cadeaux.

Jerseys "Sweaters" pour enfants ou garçons de 3 à 16 ans. Toutes les grandeurs, dans les Navy, bleu marin et grenat. Le meilleur choix à Montréal.

Vestes en laine pour Hommes

"Gardigan jackets", gilets avec manches, en tricot, pour hommes. Assortiment complet, toutes les grandeurs, dans les noirs et bruns à partir de \$1.00 jusqu'à \$7.00.

The de bœuf "Croix Rouge"

Excellent bœuf que le représentant de la Colonial Fluid Beef Co. offre gratuitement à toute personne qui voudra bien visiter leur installation au 3ème département des meubles.

DUPUIS FRERES,

Le Grand Magasin Départemental de l'Est
1571 à 1589 Ste-Catherine.

Dernière Edition.

Coups de Plume

Quand pourrions-nous savoir de M. Préfontaine quelles sont les industries légitimes qui méritent la protection du gouvernement ? Serait-ce, par exemple, la fabrication du whiskey en contrebande ?

Les avocats ont été bien occupés cette semaine. Une centaine de disciples de Thémis avaient, paraît-il, des causes inscrites pour le 9 décembre passé, et... c'étaient toutes des causes importantes.

Le "Soleil" annonce que conservateurs et libéraux ont accueilli avec une même satisfaction le triomphe de M. Préfontaine, dans Maison-Neuve. Nous ne savons pas précisément quelle a été l'impression des 2500 conservateurs qui ont voté contre M. Préfontaine ; quant à celle du "Soleil" elle n'a été rien moins que du délire.

M. Salomon Roy, avocat de M. Brunet, disait, hier, au cours de son argumentation : "Je ne suis pas d'une candeur naïve au point de croire que les dépenses d'élection de M. Brunet ne se sont élevées qu'à \$6.00."

Qu'en pensez-vous, M. Brunet ?

La commission de colonisation de M. Parent va faire rapport qu'il eut mieux valu pour elle n'avoir jamais existé.

Les marchands de bois et les colons en sont venus aux prises, cette semaine. Holà, vite, M. Parent, dépêchez votre commission de colonisation sur les lieux ; les marchands de bois sont en danger.

M. Fisher croit que les Doukhobors sont de bons colons. M. Sifton pourrait-il lui apprendre qu'ils ne s'occupent pas de colonisation, mais qu'ils sont à la recherche du Messie !

L'on croyait que le Théâtre des Nouveautés avait ouvert un concours littéraire ? Messieurs les juges pourraient-ils nous donner quelques renseignements ?

Honte aux Intrus !

La Contestation de St-Jacques

Il paraît que le juge en chef de la Cour Suprême n'a pas été tendre pour les avocats de M. Brunet.

Voici ce que nous rapportent des journaux d'hier : Le juge en chef Taschereau, en renvoyant l'appel à la Cour Suprême pris par M. Brunet dans la contestation de l'élection de la division St-Jacques, a ajouté qu'un tel appel ne pouvait avoir été inspiré que par ignorance inexcusable ou par une mauvaise regrettable. La Cour a si souvent décidé, dans plusieurs causes rapportées, qu'il n'y a pas d'appel dans les causes d'élections d'autres jugements que ceux sur exception préliminaires ou sur le mérite de la cause, que les avocats ne peuvent pas légitimement ignorer ces décisions. Un appel tel que celui en question, pris en contravention de ces décisions mériterait d'être traité comme un mépris de Cour, et ceux qui, à l'avenir, prendront de ces appels frivoles dans le simple but d'obstruer l'administration de la justice et de faire siéger dans la Chambre d'Écoute des Communes des intrus qui n'ont jamais eu le droit d'en faire partie, perdront leur temps et leurs dollars aussi promptement qu'il sera possible à la Cour de la faire.

De nouvelles règles de pratique à cet effet, pour ce genre de causes, sont maintenant à l'étude.

Il paraît que M. Ethier, ex-député des Deux-Montagnes, a trouvé ces paroles très sévères. On se rappelle que M. Ethier est allé échouer plusieurs fois à la Cour Suprême.

Mais les électeurs des Deux-Montagnes partagent l'opinion du juge en chef.

Le Libre-Echange

M. Préfontaine, qui est, pour la protection des industries légitimes, dû être scandalisé des déclarations suivantes de M. Fraser, député de Guysboro au banquet d'Halifax. "Le seul comté, dit-il, où la majorité a augmenté dans les dernières élections partielles, est celui de Yarmouth, parce que le candidat du gouvernement a échoué le pavillon du libre-échange. Allez dire, maintenant, M. Préfontaine, que le 17 du courant, il y aura 110 ans que s'ouvrait à Québec, la 1ère session du parlement dans le Bas-Canada, sous le lieutenant-gouverneur A. Clarke. Il y avait 15 membres au Conseil Législatif et 50 dans la Chambre d'Assemblée. Cette session se termina le 9 mai suivant."

Monsieur Monk

Le chef du parti conservateur de notre province s'est conduit comme un héros pendant toute la lutte dans Maison-Neuve. Il s'est prodigué avec une énergie et un patriotisme qui méritaient un meilleur sort. Il a eu à lutter contre la forte organisation de M. Préfontaine et contre la très coupable apathie d'un très grand nombre de conservateurs. Il a été à son poste jusqu'à la dernière heure. Il a droit à la reconnaissance et à l'admiration de tous les conservateurs qui luttent pour des principes et non pour de l'argent ou des places. Nous avons été vaincus à Maison-Neuve, parce que M. Préfontaine n'a pas fait son élection avec des prières. Les libéraux admettent que les conservateurs ont livré un combat sérieux. Les organisateurs de M. Préfontaine savent ce que ce combat leur a coûté. M. Préfontaine, lui-même, a été obligé de cabaler de porte en porte. Lui, ce ministre si fier, si orgueilleux, qui dédaignait son adversaire parce qu'il était jeune !...

Le spectacle de ces conservateurs qui ont audacieusement osé secrètement failli à leur devoir, dans cette lutte, peut révolter plus que des jeunes gens dévoués à leur parti. Il fait mal au cœur de ces jeunes de voir d'aussi tristes exemples. Nous prions nos lecteurs de lire l'article de "l'Événement" que nous reproduisons dans une autre colonne.

Il n'y avait pas de considération avouable pour empêcher un conservateur de faire sa part dans cette importante bataille. Nous luttons à l'appel du chef honoré, pour des droits sacrés et contre une criante injustice. Parmi les récalcitrants, il y en a quelques-uns qui ont cherché à diminuer le prestige de notre chef. Il est trop magnanime pour eux. Nous regrettons amèrement la fourberie de quelques-uns d'entre eux. Nos adversaires faisaient une lutte des plus déloyales, employant l'argent, la boisson, le mensonge, l'injure et la calomnie pour tâcher de vaincre Alfred Labelle. Et il s'est trouvé des conservateurs qui n'ont pas voulu protester contre ces moyens malhonnêtes. Alfred Labelle, ce brave et fier jeune homme, qui s'est élevé comme l'un de nos meilleurs jouteurs, ne s'est pas décoloré. Ah ! c'est qu'il avait à ses côtés, son chef et qu'il sentait combien il faisait bon de lui obéir, de travailler pour le triomphe de sa politique.

En effet, M. Monk occupe sa position avec une remarquable distinction. Très peu d'hommes publics possèdent un cœur aussi riche de bonté, de générosité et une aussi belle intelligence. Il a, lui, un passé sans tache. Les honnêtes gens le respectent et le vénèrent. Il a eu pour travailler, avec lui, ses meilleurs amis, tels que les honorables MM. Taillon, Chapais, Casgrain, Pelletier, LeBlanc, Desjardins, Beaubien et toute cette brillante phalange de jeunes conservateurs qui croient que leur parti doit servir, avant tout, les intérêts du pays. Nous avons été particulièrement heureux de voir les honorables MM. Thomas Chapais et L. P. Pelletier, donner un aussi bel exemple de dévouement, de vaillance et de fidélité, en venant prêter leur précieuse concours à M. Monk. Ah ! ils n'ont pas démerité de leur pays, ni de leur parti, ni du peuple honnête, ces deux hommes distingués, et l'avenir se chargera de les récompenser. L'hon. M. LeBlanc s'est distingué par son travail.

M. Labelle a trouvé aussi dans chaque quartier de la division électorale de Maison-Neuve, des amis très dévoués, qui, malheureusement, ont été trompés. Et que faire contre l'argent et les promesses ! Quoiqu'il en soit, M. Monk est sorti du champ de bataille avec sa réputation irréprochable et plus que jamais admiré par ses lieutenants et ses soldats.

C'est donc un chef de grande valeur. Il est appelé à présider aux destinées de notre pays, et c'est la portion honorée et patriotique du peuple canadien qui le conduira à ce poste important. Pour nous, il est aujourd'hui, l'homme public qui mérite le plus la sympathie et la confiance de tous ceux qui veulent une politique honnête, sage, éclairée, rendant prospères toutes les classes de la société. L'industriel, l'ouvrier et le cultivateur trouveront toujours un ami dans cet homme de haute envergure.

Conservateurs ! soyons fiers de notre chef. Il est une des gloires du Canada.

L'hon. M. Fielding

Il est certain, maintenant, que l'hon. M. Fielding succédera bientôt à Sir Wilfrid Laurier, comme premier ministre du Canada.

Nous détachons d'un article de M. Tarte, publié dans la "Patrie", quelques lignes qui font connaître la politique de M. Fielding :

"Certes ! M. Fielding n'est pas un protectionniste. Il se révolterait à la pensée, que l'on pût, pour un seul instant, le supposer capable de verser en pareille hérésie. Élevé dans la défense quotidienne de la théorie libre-échangiste, il lui a fallu des efforts courageux et méritoires, pour le faire se résoudre à accepter la révision du tarif, telle que faite en 1897."

"Au cours de l'enquête qui précède cette révision, il fit de son mieux pour diriger les procédés de manière à faire triompher sa pensée favorite : l'abaissement du tarif."

"Les faits portés à sa connaissance et à la connaissance de ses collègues, furent tels qu'ils conduisirent à la politique mitigée, au compromis qui eut lieu alors et qui dure depuis."

"Il fut choisi comme ministre des Finances, non pas parce qu'on le savait protectionniste, mais parce qu'il s'était moins compromis, parce qu'il avait pris une position moins accentuée que Sir Richard Cartwright ne l'avait fait dans l'arène fédérale. Le parti libéral des provinces maritimes, dans la Chambre des Communes, est en grande majorité en faveur d'un abaissement du tarif. Chose bizarre ! le parti libéral dans l'arène provinciale est en faveur de la protection. C'est la protection qui triomphera en définitive dans la Nouvelle-Ecosse, dans le reste du pays. Plus les du Nouveau-Brunswick, comme industries, s'implanteront et se développeront dans ces provinces, plus elles comprendront la nécessité d'adopter une politique fiscale qui leur permette de grandir et de prospérer."

La Bible et l'Agriculture

"L'homme naît pour travailler, comme l'oiseau pour voler." (Job, 5.)

"Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage." (Genèse, 3, 19.)

"Dieu plaça l'homme dans un jardin, pour le travailler et le garder." (Genèse, 2, 15.)

"Noé sorti de l'arche, se mit à travailler la terre et planta la vigne." (Genèse, 9, 20.)

"Isaac ensemena ses terres et recueillit cent pour un, car la bénédiction de Dieu était sur lui." (Genèse, 26, 12.)

"Ne fuyez point les ouvrages pénibles, ni le travail de la campagne, qui a été créé par le Très-Haut." (Ecclésiastique, 7, 16.)

"Réglez votre ouvrage du dehors, remuez avec soin votre champ, et vous assurerez l'établissement de votre maison." (Proverbes, 23, 24.)

gouvernement, dont vous faites partie est ou sera un gouvernement protectionniste, quand M. Fraser, en présence de M. Fielding et de vous-même se moque de la protection qu'on doit accorder aux industries légitimes.

Spécialité de tribunaux pour l'agriculture, en vente chez M. de Lorimier, Notaire, 236 rue St-Denis.

Pitié pour les Pauvres

Misère affreuse

Elle attire les larmes

Hier après-midi, vers 5 heures, nous avions l'occasion d'aller dans le quartier Ste-Marie, nous rendre compte, dans un logis, de la misère d'une pauvre famille. Nous avons vu la femme à demi-vêtue, des enfants en haillons grelottant, pleurant, s'écriant : "maman, j'ai froid !"

Non, jamais, nous n'avons vu de scène aussi pénible. Il faisait froid ! Très peu de mauvais bois pour le dimanche, point de charbon, voilà ce que nous avons vu près du poêle qui était tiède. La mère fondait dans les larmes, car elle aime ses enfants, elle aussi. S'il y a de l'amour dans son cœur, elle a demandé du bois, mais n'ayant pas l'argent pour payer le prix qu'on exigeait, elle n'en a eu que très peu, très peu pour deux jours si froids. Du charbon, on n'a pas voulu lui en vendre, elle n'avait pas assez d'argent. Ce n'est pas croyable.

Est-il possible que des hommes puissent rester impassibles devant une aussi grande misère ! Pitié ! Pitié ! pour les pauvres ! Pitié ! pour le prochain. Riches de Montréal venez au secours des petits êtres qui souffrent de froid.

Nous félicitons le comité civique qui annonce qu'il a du bois qui sera distribué au prix coûtant. Mais ce que le comité devrait faire, ce serait de livrer aux pauvres du bois aux taux des années dernières. Car, il n'y a pas doute que les pauvres gens n'ont pas le sou pour en acheter au prix coûtant de cette année. Il faut être généreux, dans ces grands jours d'épreuves.

Nouveau Journal

On nous assure que, d'ici à huit jours, le parti libéral aura son organe à Montréal. Des libéraux ne se gênent pas pour dire qu'ils ne veulent plus de la "Patrie".

L'"Echo Libéral" n'existe déjà plus. Son allure annonçait, en effet, qu'il n'était pas né viable.

Il paraît certain que c'est l'intention des chefs libéraux de ne plus demander de faveurs à la "Patrie" de M. Tarte. Ils prétendent qu'ils n'ont pas besoin de l'appui de celui qui fut déjà leur grand organisateur et qui, croient-ils, cherche habilement à les détruire. Ils se croient dans l'impossibilité de faire chorus avec M. Tarte et d'être chez eux à la "Patrie". Or, disent-ils, un parti puissant a besoin d'un organe sûr.

MORT SUBITE

Un vieillard de 80 ans, du nom de Jos. Gauthier, demeurant No 57 St-Paul, a été trouvé mort dans son lit, hier matin. Le coronar n'a pas jugé à propos de tenir enquête.

Listes Electorales

Le 20 décembre prochain sera le dernier jour pour se faire inscrire sur les nouvelles listes électorales de Montréal et de la banlieue. Les personnes désirant voter aux prochaines élections feront bien de faire enregistrer leurs noms avant ce jour en s'adressant à l'hôtel de ville.

Examens de Droit

Les examens de la licence du droit, pour l'Université Laval, à Montréal, sont fixés à jeudi et vendredi prochain, 18 et 19 décembre.

Les examens du Barreau auront lieu le 13 janvier.

SUICIDE

Une femme du nom de Bersfield, demeurant au No 118 rue Elgin, s'est empoisonnée, hier, en absorbant une forte dose de vert de Paris. Transportée à l'hôpital Général, elle est morte malgré les meilleurs soins médicaux. Le coronar a rendu un verdict de suicide.

Vol de lettre chargée

Jos Pitras a été arrêté, hier matin, par le détective Riopel, pour vol d'une lettre chargée contenant \$6.25. L'accusé qui a été pris en flagrant délit plaide coupable. Sa sentence sera rendue mardi prochain.

COMMERCE

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'importante maison de M. Ch. Desjardins. La maison Desjardins est depuis longtemps reconnue par toute la province comme le plus important magasin de fourrures de l'Amérique. Mais, nous demandons à nos lecteurs de consulter les nouveaux articles et les nouveaux prix.

Arthur Brunet

Les étudiants de Laval protestent contre ses injures

Assemblée à l'Université Laval

Au cours de l'enquête sur la contestation de l'élection de St-Jacques Arthur Brunet a fait dans son témoignage, les déclarations suivantes :

"Je n'ai jamais offert cinquante centimes à une dizaine d'étudiants pour les faire servir comme "témoins". Je n'ai offert que vingt-cinq centimes et c'est tout ce qu'ils valaient."

Les étudiants de Laval, après avoir pris connaissance du témoignage d'Arthur Brunet, rapporté dans les "grands quotidiens", ont convoqué une grande assemblée, hier matin, à l'Université Laval. Tous, après avoir protesté fortement contre ces insultes ont rédigé collectivement la lettre suivante que nous publions :

A Arthur Brunet, chef des "témoins" de la division Saint-Jacques.

Monsieur, S'il vous est agréable de vous faire par tout le pays une sale réputation, veuillez croire, que tout le monde ne tient pas à marcher sur vos traces. Vous avez évalué à vingt-cinq centimes les services "télographiques" qu'aurait pu rendre un étudiant. Il est une chose que vous avez oublié de dire : c'est que vous n'avez pas pu trouver un seul "télégraphe" parmi les étudiants de Laval qui ne voudraient pas se déshonorer à aucun prix. Faites toutes les insinuations que vous voudrez à la Cour où ailleurs, il n'en restera pas moins vrai que le blason de l'Université Laval est encore pur, tandis que le vôtre est souillé par les plus grands déshonneurs.

C'est pourquoi nous vous prions de ne plus évaluer les services que les étudiants ont carrement refusé de vous rendre comme "complotiers électoraux".

Peu de gens ajoutent foi aux paroles d'un homme de votre acabit ; mais même aux yeux du petit nombre, nous ne voulons pas mériter votre réputation.

Il y a des gens dont le seul contact est dangereux ; vous êtes de ceux-là ; nos dossiers judiciaires l'ont surabondamment prouvé. Voilà pourquoi nous n'aimons pas vous entendre parler de nous. Ne cherchez pas à nous faire passer comme faisant partie des "écritains et des tannants". Ne cherchez pas à mêler nos noms à vos saletés et à votre honte.

Les Etudiants de Laval.

Banquet des Etudiants en Notariat

Le banquet des Etudiants en Notariat, de l'Université Laval, qui avait été remis par suite du décès de M. l'abbé Colin, a eu lieu, hier soir, à l'hôtel "Queen's".

M. Edouard Cholette, président des Etudiants en Loi, présidait le banquet ; ayant à sa droite, l'hon. M. E. Bernier, l'hon. Juge Robitoux, l'hon. H. C. St-Pierre, l'hon. M. Pérodeau, N.P., M. J. E. Roy, N.P., de Lévis ; M. L. P. St-Onge, N.P.

Et à sa gauche, l'hon. Juge Mathieu, l'hon. M. Tarte, l'hon. L. O. Loranger, l'hon. Horace Archambault, M. Rod. Lemieux, N.P. M. Delage, N.P.

Nous avons remarqué aussi l'hon. P. E. LeBlanc, M.M. MM. H. Gervais, Eug. Lafontaine, J. Girouard, N.P., P. S. Mackay, N.P., L. Bélanger, N.P., J. L. Coutlée, N.P., J. H. Olivier, N.P., E. Lachapelle, N.P., J. A. H. Hébert, N.P., H. A. Brault, N.P., M. A. Beauchesne, J. B. A. L. Leymarie, etc., etc.

Les santés suivantes ont été bues : le Roi, notre Université, nos Parlements, le Notariat, nos Hôtes, les Facultés-Sœurs, la Presse, les Dames.

L'hon. M. Bernier et l'hon. M. Tarte ont répondu à la santé de nos Parlements. Le discours de M. Tarte, a été particulièrement applaudi.

En somme, le premier banquet des Etudiants en Notariat, auquel assistaient 150 convives, a été un plein succès.

COUR DU RECORDER

M. Philéas Miller, hôtelier bien connu, de la rue St-Laurent, a été trouvé coupable d'avoir vendu des spiritueux à un mineur. Comme c'était sa première offense, le Recorder Weir l'a condamné à \$30 d'amende et les frais où à trois autres mois.

Le jugement qui devait être rendu hier, par le recorder Weir, dans l'affaire de Geo. Martel, accusé d'avoir gêné la circulation, lors du feu, à l'Institut Canadien, a été remis à lundi prochain.

Que nos lecteurs n'oublient pas qu'ils auront des fleurs de toutes sortes chez M. Ch. C. de Lorimier, Notaire 236 rue St-Denis. Tel Bell, Est 1554.

CONTESTATION DE ST-JACQUES

Les plaidoiries

La contestation de St-Jacques est plaidée. Il ne reste plus que le jugement à rendre. D'après les plaidoiries basées sur les témoignages entendus à l'enquête, M. Jos. Brunet a été élu député de St-Jacques le 15 janvier 1902, par la fraude et la corruption. N'ayant pas voulu démissionner, il lui reste à être déqualifié.

M. F. J. Bisillon, C.R., l'un des avocats du pétitionnaire, a résumé la cause.

Les faits de cette cause sont simples, dit-il. Avant l'instruction, nous avons examiné le défendeur Brunet, préliminairement. Il a avoué avoir déposé entre les mains d'un nommé Azarie Brault, une somme d'environ \$2,500. Il déclare avoir donné de l'argent à un nommé Edmond Melançon, sans toutefois préciser le montant. Or, ni Brault ni Melançon n'étaient l'agent légal de Jos. Brunet. Cet agent était M. Honoré Gervais, C.R.

La cour a entendu les témoignages de Brault et de Melançon, lequel nie avoir reçu aucun argent de Jos. Brunet. Brault admet avoir reçu \$2,500 ce qui confirme la déclaration de Brunet. Azarie Brault expose ainsi sa manière de procéder : Il avait un sac que lui avait donné Jos. Brunet, le candidat ; il a apporté ce sac dans une usine, située en arrière de chez les Sourdes et Muettes, rue Berri ; c'est là qu'il payait. Les "écritains" lui présentaient des bons. Il prenait ces bons, les jetait dans le sac, duquel il retirait l'argent pour en payer le montant.

Après l'élection, le sac a été rapporté chez Jos. Brunet, qui a détruit les bons par mesure de prudence.

M. Honoré Gervais, C.R., agent légal de Jos. Brunet, a déclaré ignorer comment se font les élections ; il a fait un rapport à l'officier-rapporteur, comme le veut la loi, en disant qu'il n'avait rien reçu du candidat.

Jos. Brunet a présenté son état de compte de \$6.50.

L'intimé, Jos. Brunet, en déposant \$2,500, entre les mains d'une personne, autre que son agent légal, s'est, par ce fait même, mis en contravention avec la loi. Il établit également par ce fait une présomption contre lui qu'il a voulu éluder la loi et se servir de corruption, de manœuvres frauduleuses pour remporter son élection. En effet, la loi exige la nomination d'un agent légal, afin que le public et les électeurs puissent prendre connaissance des dépenses et les contrôler.

Tous les tribunaux, tant en Angleterre qu'au Canada, ont décidé que le fait de donner de l'argent à une autre personne qu'à l'agent légal, crée une présomption de fraude et de corruption.

Dans le cas actuel, Jos. Brunet, en donnant à Brault de l'argent, assumait à l'avance, la responsabilité des actes de Brault, qui se trouvait constitué agent d'élection de Brunet. Brault a choisi, comme son sous-agent, Arthur Brunet. Ce dernier a établi un système de "télégraphie" et de corruption. La preuve en est dans l'avou même d'Arthur Brunet qui, pour cette offense, a été flétri par nos tribunaux criminels qui l'ont envoyé en prison, malgré les signatures obtenues ou ne sait comment, le recommandant à la clémence.

Brault est donc responsable des actes d'Arthur Brunet, et logiquement Jos. Brunet, le député, l'est des actes de Brault qui, circonstance aggravante, est un électeur.

Mais il y a plus. Jos. Brunet plaide d'innocence, alléguant ignorance. Est ignorant, celui qui ne peut avoir connaissance d'un fait. Or, Brunet a eu en mains la preuve des fraudes commises par les bons que contenait le fameux sac. Il l'a détruit de propos délibéré. Son ignorance est de mauvaise foi, et ne peut être invoquée que contre lui. D'autant plus que les tribunaux ont déclaré que le fait de détruire ou de ne pas fournir des comptes d'élection est une preuve "prima facie", que l'argent a été donné pour des fins de corruption. Le défendeur, en pareil cas, est supposé connaître l'emploi de son argent, puisqu'il se cache de son agent légal. Le savant avocat, entre autres autorités, cite la cause de Jodoin qui a été déqualifié. Jodoin avait donné de l'argent à un nommé Raymond Préfontaine, jeune avocat, aujourd'hui ministre, dans un but d'élection. Préfontaine a payé des dépenses d'élection à un hôtelier du nom de Gibeau, qui tenait table ouverte dans l'intérêt du candidat Jodoin. La cour a déclaré que ces actes de Jodoin et de Préfontaine constituaient des manœuvres électorales frauduleuses et corrompues, et Jodoin, par suite des actes de Raymond Préfontaine, a été déqualifié.

Le savant avocat déclare que si la loi veut dire quelque chose, Brunet devrait être déqualifié, car, d'après la jurisprudence établie, la présomption entraîne la déqualification d'autant plus que le rapport des dépenses qu'il a fourni à l'officier-rapporteur, est faux.

M. Bastien a ajouté quelques re-

marques à l'argumentation de M. Bisillon, puis MM. P. Roy et S. Roy, ont répondu et les savants juges ont pris la cause en délibéré.

Arrestation

Joseph Gaulin, cocher domicilié au No 12 Bishop a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé \$30 à son patron, M. Lamontagne. Il plaide non-coupable. L'enquête est fixée au 18 du mois courant.

— Elzéar Denault a été arrêté pour s'être approprié \$170 qu'il a collectés pour le compte de M. Lapierre, maître boucher.

Il a comparu hier devant le juge Lafontaine et a plaidé non-coupable. L'enquête est fixée au 18 courant.

Enquête du Coroner

Hier après-midi s'est ouvert à l'hôpital Général une enquête sur les causes de la mort de Michael Devaney, une des victimes de l'accident de chemin de fer arrivé à Morrisburg.

Le seul témoin entendu était le frère du défunt. Il a rendu un témoignage de nature à incriminer la compagnie. L'enquête a été remise à samedi prochain, par suite de l'absence de plusieurs témoins.

Feu chez les pompiers

Cause par le charbon mou

Au poste No 2, de la rue St-Gabriel, le feu s'est déclaré, hier soir, vers 7 heures, dans la cheminée. Les pompiers ont travaillé activement à protéger leur propre demeure et se sont rendus maîtres chez eux. L'usage forcé du charbon mou avait rendu la cheminée défectueuse.

Infanticide

Il y a quinze jours, on a trouvé un enfant mort, sur la rue St-Mathieu. L'enquête qui a eu lieu, hier, a révélé que cet enfant avait été tué. Sa mère, Jessie Barsley, a été immédiatement arrêtée.

Les Sports

La Ligue d'Hokey s'assemble

On a fait une bonne besogne à l'assemblée annuelle qui a eu lieu hier, au Windsor.

1. Refus de la demande d'admission des Aberdeen, d'Ottawa. Elle n'était pas régulière.

2. Refus de la demande du Cornwall.

3. La ligue ne permettra à son champion de défendre la coupe Stanley qu'à la fin de l'échelle des dates établies comme suit :

Janv. 3 Victoria à Ottawa.
8 Shamrock à Montréal.
10 Ottawa à Shamrock.
10 Victoria à Québec.
17 Québec à Shamrock.
17 Montréal à Ottawa.
21 Victoria à Montréal.
21 Ottawa à Québec.
24 Victoria à Shamrock.
31 Québec à Montréal.
31 Shamrock à Ottawa.
Fév. 7 Montréal à Québec.
7 Ottawa à Victoria.
14 Shamrock à Victoria.
14 Québec à Ottawa.
18 Montréal à Shamrock.
28 Ottawa à Montréal.
21 Shamrock à Québec.
25 Montréal à Victoria.
28 Québec à Victoria.

FOOTBALL

Belfast, 13.—A leur première rencontre en pays étranger, l'équipe Canadienne a défait l'équipe d'Irlande, par 1 goal et 2 essais à 1 goal et 1 essai.

Les Universités d'Oxford et Cambridge ont fait partie nulle.

Henley, 13.—Par un vote de 13 contre 2 les autorités anglaises excluent du concours de championnat d'Henley toutes les équipes qui se sont avisées par un rumeur professionnel plus près d'un mois du jour de la réunion.

AVIS

SPORT

Le "Rappel" publiera volontiers tous les rapports concernant le sport qui lui seront adressés par les clubs des jeunes.

IMPRESSIONS

Nos amis qui voudraient encourager le "Rappel" pour nous charger de leurs impressions de toutes sortes, qu'ils soient exécutées avec tout le soin désirable, et aux meilleures conditions.

"LE RAPPEL" est imprimé au No. 28 rue St-Gabriel, par ROBERT SENEVAL & Co.